STT CEMTL CSN

SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS DU CIUSSS DE L'EST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL-CSN

2023-01-17

Une nouvelle ressource pour réduire nos coûts d'assurances collectives

Comme vous le savez, le coût de nos assurances collectives est en augmentation. La FSSS-CSN met tout en œuvre afin que ces augmentations demeurent minimales. Comme la plus grande partie des réclamations à nos assurances collectives est due aux médicaments, nous avons développé plusieurs options qui pourraient nous aider à réduire les coûts de nos assurances.

Plus de franchise à payer si l'on s'approvisionne aux 3 mois !

Depuis le 1er janvier 2023, nos membres assurés avec le régime d'assurance collective de la FSSS-CSN qui s'approvisionnent en médicaments aux trois mois n'ont plus de franchise à payer! Nous estimons que c'est plus de 70 % des médicaments qui pourraient être convertis à ce type d'approvisionnement. Certaines contraintes médicales peuvent cependant s'appliquer sur certains médicaments. Pour tout achat de médicament de moins de 84 jours, la franchise de 5 $ reste exigée.

La pharmacie Picard & Desjardins : la meilleure option pour les syndiqué-es

Nous avons développé un partenariat avec cette pharmacie d'ici qui partage nos valeurs syndicales. Ce qui est intéressant pour nos membres avec cette pharmacie en ligne c'est qu'il est non seulement possible de s'approvisionner aux trois mois si les conditions médicales le permettent, mais surtout que les tarifs y concurrencent ceux de la RAMQ même si l'on a une assurance collective. En effet, dans les pharmacies traditionnelles, les patients qui ont une assurance collective paient en moyenne 18 % plus cher pour un même médicament qu'un patient qui a l'assurance publique. Pour en savoir plus, n'hésitez pas à visiter leur site web : https://www.picarddesjardins.com/fr/syndicat

Source : comité des assurances – FSSS - CSN